

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Avenants n°3 au marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries »
Lots 1 et 2

Décision D-2026-169

La Présidente de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le code de la commande publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 3° ; R 2194-5 relatifs aux modifications autorisées ;

Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu la décision D-2023-140 du 05 juillet 2023, attribuant le marché 2023_13_AOO « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries – lots 1 et 2 » ;

Vu la décision D-2024-150 du 28 mai 2024, relative à l'avenant n°1 pour le marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries – lot 1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre » ;

Vu la décision D-2025-128 du 03 juin 2025, relative à l'avenant n°1 pour le marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries – lot 2 Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries d'Argentonnay, Nueil-Les-Aubiers et Bressuire » ;

Vu la décision D-2026-069 du 17 mars 2026 relative aux avenants n°2 pour le marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries - Lot 1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre – Lot 2 Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries d'Argentonnay, Nueil-Les-Aubiers et Bressuire »

Considérant la nécessité de remplacer des indices supprimés pour le calcul de la formule de révision

DECIDE

ARTICLE 1: d'établir un avenant au marché 2023_13_AOO « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries » pour le lot 1 et le lot 2, ayant pour objet de remplacer des indices supprimés

L'article 4.2 Modalités de variation des prix du CCAP est modifié comme suit :

Lot 1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre.

Code	Libellé
VU	<p>Indice 010535350 - « Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10 - Véhicules utilitaires - Base 2015 - Données mensuelles brutes » série arrêtée en décembre 2023 (Mois zéro)</p> <p>Indice de remplacement 010764839 «Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels - CPF 29.10 - Véhicules utilitaires - Base 2021 - Données mensuelles brutes »</p> <p>Le coefficient de raccordement est de 1.0582</p>

010534718	<p>L'indice 010534718 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 28.30 - Machines agricoles et forestières - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes » série arrêtée en décembre 2023 (Mois zéro)</p> <p>Indice de remplacement 010764243 «Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 28.30 - Machines agricoles et forestières - Prix de marché - Base 2021 - Données mensuelles brutes »</p> <p>Le coefficient de raccordement est de 1.1444</p>
1870	<p>L'indice 1870 mois zéro « Gazole » série arrêtée en décembre 2025 (Mois zéro)</p> <p>Indice de remplacement 011816634 «Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 - Gazole (ND) »</p> <p>Le coefficient de raccordement est de 1.38408</p>

Lot 2 Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchèteries d'Argentonay, Nueil-Les-Aubières et Bressuire

Code	Libellé
010534718	<p>L'indice 010534718 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 28.30 - Machines agricoles et forestières - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes » série arrêtée en décembre 2023 (Mois zéro)</p> <p>Indice de remplacement 010764243 «Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 28.30 - Machines agricoles et forestières - Prix de marché - Base 2021 - Données mensuelles brutes »</p> <p>Le coefficient de raccordement est de 1.1444</p>
1870	<p>L'indice 1870 « Gazole » série arrêtée en décembre 2025 (Mois zéro)</p> <p>Indice de remplacement 011816634 «Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 - Gazole (ND) »</p> <p>Le coefficient de raccordement est de 1.38408</p>

Avenant sans incidence financière

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 18/06/2026

**La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD**



22 JUIN 2026

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le22 JUIN 2026.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.